

CONTENU

Introduction.....	2
Les classes	3
Horaires	4
Gymnastique	5
Piscine	6
Bricolage	7
Catéchisme.....	7
Matériel à prévoir	8
Coordonnées utiles	9
Vacances et congés	10
Absences.....	10
Absences - suite.....	11
Directives – règlement	11
Transports	11
Avant et après l'école.....	12
Attitude et respect	12
Tenue vestimentaire	13
Matériel électronique – objets trouvés	13
Objets de valeur	13
Santé	13
Accueil extrascolaire (AES)	14
Conseil des parents	15
Services auxiliaires scolaires	16
Bibliothèque.....	17
Atelier-jeunesse de la Veveyse (AJV)	18
Sociétés locales.....	19
Ludothèque – LA TROTTINETTE.....	20

INTRODUCTION

Juin 2017

Chers Parents,

Les beaux jours sont de retour et les vacances scolaires arrivent à grands pas. Avant de penser aux relâches, voici le bulletin d'informations pour la future année scolaire.

Dans cette brochure, nous avons souhaité réunir toutes les informations utiles relatives aux écoles enfantines et primaires. Nous espérons que ce document vous permettra d'avoir toujours sous la main les réponses à vos questions.

Nous tenons aussi, par ces quelques lignes, à remercier les enseignants pour tout le travail accompli durant cette année, ainsi que les concierges pour l'excellente tenue des locaux et du matériel.

Nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos enfants, un magnifique été et d'ores et déjà une excellente année scolaire 2017-2018.

Le Responsable d'Etablissement

Michael Dayer

Le Conseil communal de Remaufens

Marie-Claude Ruffieux

Ecoles, AES, Sport, Culture et Loisirs



LES CLASSES

Classe	Lieu	Enseignant/e
1H - 2H	Rez inférieur	Angélique Charrière
1H - 2H	Combles	Pauline Torche
		Mireille Pauchard
3H	1 ^{er} étage	Patricia Jaquier
4H	Rez	Stéphanie Kneuss
		Caroline Richoz
5H	Ancienne école	Gaëlle Mele
6H	Bâtiment communal	Aurore Hofmann
7H-8H	Rez	Jonathan Delgado

RENTRÉE DES CLASSES

La rentrée scolaire aura lieu cette année le jeudi 24 août 2017.

Pour les élèves de 1H uniquement, la rentrée scolaire aura lieu le vendredi 25 août 2017.



HORAIRES

CLASSES 1H ET 2H

Lundi	8h15 - 11h30 1H-2H	13h25 - 15h30 1H
Mardi	8h15 - 11h30 2H	13h25 - 15h30 1H-2H
Mercredi	8h15 - 11h30 2H	Congé
Jeudi	8h15 - 11h30 2H	13h25 - 15h30 1H-2H
Vendredi	8h15 - 11h30 2H	13h25 - 15h30 1H

CLASSES 3H À 6H

Lundi	8h15 - 11h30	13h25 - 15h30
Mardi	8h15 - 11h30	13h25 - 15h30
Mercredi	8h15 - 11h30	Congé
Jeudi	8h15 - 11h30	13h25 - 15h30
Vendredi	8h15 - 11h30	13h25 - 15h30

ENSEIGNEMENT ALTERNÉ POUR LES 3H – 4H

La moitié des élèves a congé le mercredi matin ou le jeudi matin, selon un plan établi. Les parents sont avertis par un courrier de la direction des jours d'alternance de leur enfant. **Il n'y a pas d'alternance le jour de la rentrée scolaire, tous les élèves viennent à l'école le jeudi 24 août.**

Malgré les jours fériés, il n'y aura plus de compensation d'alternance durant l'année.

GYMNASTIQUE

Lundi	1-2H	Mireille	8 h 15 - 9 h 30
	1-2H	Angélique	10 h 10 - 11 h 30
	5H et 7H	Gaëlle et Jonathan	13 h 25 - 14 h 40
Mardi	4H	Stéphanie et Caroline	10 h 10 - 11 h 30
	6H et 8H	Aurore et Jonathan	13 h 25 - 14 h 40
	3H	Patricia	14 h 40 - 15 h 30
Jeudi	2H	Angélique et Pauline	8 h 15 - 9 h 55
	6H	Aurore	10 h 10 - 11 h 30
	7H-8H	Jonathan	13 h 25 - 14 h 40
Vendredi	5H	Gaëlle	8 h 15 - 9 h 30
	4H	Stéphanie et Caroline	10 h 10 - 11 h 30
	1H	Rythmique	13 h 25 - 13 h 50
	3H	Patricia	13 h 50 - 15 h 25

- Les enfants doivent porter des chaussures adéquates, à semelle claire, ne laissant pas de trace (pas de ballerines).
- La douche est obligatoire. Les enfants prendront le nécessaire pour se doucher et se changer.
- Les cheveux longs doivent être attachés.
- Les bijoux doivent être enlevés (montres, bracelets, boucles d'oreilles, etc.).
- Les élèves qui oublient leurs affaires de sport ou qui sont malades iront dans une autre classe pour y faire un travail.

PISCINE

- Le bonnet de bain est obligatoire pour tous les enfants qui ont des cheveux longs pour des raisons de sécurité.
- En cas de verrues, le port de sandalettes est **OBLIGATOIRE** ! Merci de contrôler régulièrement les pieds de votre enfant !
- Lorsque le climat se refroidit, merci de munir votre enfant d'un bonnet, le temps disponible ne permettant pas toujours le séchage complet des cheveux avant de quitter la piscine.
- Il faut toujours éviter de laisser des objets de valeur dans les vestiaires.

Mois	Vendredi 9H00 – 10H35	Classes	Vendredi 14H20-15H10	Classes
Septembre	08	2H-7H-8H	08	3H-6H
			22	4H-5H
Octobre	13	2H-7H-8H	06	3H-6H
Novembre	10	2H-7H-8H	17	4H-5H
Décembre			01	3H-6H
			15	4H-5H
Janvier	12	2H-7H-8H	12	3H-6H
			26	4H-5H
Février	09	2H-7H-8H	09	3H-6H
Mars			02	4H-5H
Avril			20	3H-6H
			27	4H-5H
Mai			25	3H-6H
Juin	08	2H-7H-8H	08	4H-5H

BRICOLAGE

Classe 7H-8H	Nathalie Savoy	Jeudi	8h45-11h30
Classe 5H	Nathalie Savoy	Jeudi	13h25-15h05
Classe 6H	Nathalie Savoy	Vendredi	8h15-09h55
Classe 3H	Nathalie Savoy	Vendredi	9h55-11h30

CATÉCHISME

L'instruction religieuse fait partie de la grille horaire des classes à partir de la 1H. Elle occupe deux unités de 50 minutes par semaine dont :

- L'ECR (Ethique et Culture Religieuse) - leçon donnée par l'enseignant durant une unité, est obligatoire.
- L'ERC (Enseignement Religieux Confessionnel), qui fait l'objet de la seconde unité, donné par des catéchètes.

Selon l'art. 27 du règlement d'exécution de la Loi Scolaire, les parents qui désirent retirer leur enfant du cours de catéchisme sont priés de demander aux enseignants un formulaire qu'ils adresseront au responsable d'établissement. Ce formulaire est valable pour **une année**. L'enfant dispensé doit être en classe lors de ce cours et les enseignants lui trouveront une occupation.



MATÉRIEL À PRÉVOIR

ECOLE ENFANTINE (1H) :

- Une paire de chaussons qui tiennent aux pieds
- Un tablier à longues manches (ou une chemise assez longue)
- Des feutres (pointes épaisses) de préférence « Caran d'Ache » ou « Conté »
- Ballerines de rythmique
- Une paire de baskets pour l'intérieur

ECOLE ENFANTINE (UNIQUEMENT 2H) :

- Une paire de chaussons qui tiennent aux pieds
- Un tablier à longues manches (ou une chemise assez longue)
- Une boîte d'au moins 18 crayons de couleurs de préférence « Caran d'Ache » ou « Conté »
- Des feutres (pointes épaisses) de préférence « Caran d'Ache » ou « Conté »
- Un bâton de colle
- Un plumier
- Une paire de ciseaux à bouts pointus (minimum 15 cm)
- Un paquet de mouchoirs en papier
- Une paire de baskets pour l'intérieur

ECOLE PRIMAIRE (3H – 8H) :

- Une paire de chaussons qui tiennent aux pieds
- Un sac d'école pouvant contenir des documents A4
- Un dossier cartonné pour les fiches
- Un plumier ou une trousse
- Un bâton de colle
- Une paire de ciseaux à bouts pointus (au moins 15 cm)
- Un tablier à longues manches ou une chemise assez longue
- Un carton à chaussures pour le bricolage (uniquement pour les 3H)
- Une boîte d'au moins 15 feutres de préférence « Caran d'Ache » ou « Conté »
- Une boîte d'au moins 18 crayons couleur de préf. « Caran d'Ache » ou « Conté »
- Un paquet de mouchoirs en papier
- Des Stabilos (uniquement pour les 5H - 6H – 7H – 8H)
- Une plume (reçue en 4H ou remplacée si nécessaire) (uniquement pour les 4H – 5H – 6H – 7H – 8H)

COORDONNÉES UTILES

Administration communale Route Villageoise 53 1617 Remaufens 021 948 80 84 administration@remaufens.ch	Conciergerie M. André Déglise 079/250 51 17
Accueil extra-scolaire Mme Laura Prospero Route Villageoise 53 1617 Remaufens 021/931 40 77	Ecole primaire M. Michael Dayer (RE) Route Villageoise 33 1617 Remaufens 021/947 38 51 direction.ep.remaufens@fr.educanet2.ch
Services auxiliaires scolaires GLANE – VEVEYSE (voir page 13) Ch. de l'Eglise 12 1618 Châtel-Saint-Denis	Secrétariat Rue de l'Eglise 100 1680 Romont Tél : 026/652 30 60 administration@sas-gv.ch www.sas-gv.ch



VACANCES ET CONGÉS

	du	au	Reprise le
Reprise des classes			24.08.2017
Vacances d'automne	14.10.2017	29.10.2017	30.10.2017
Toussaint	01.11.2017	01.11.2017	
Immaculée Conception	08.12.2017	08.12.2017	
Vacances de Noël	23.12.2017	07.01.2018	08.01.2018
Vacances de Carnaval	10.02.2018	18.02.2018	19.02.2018
Vacances de Pâques	30.03.2018	15.04.2018	16.04.2018
1 ^{er} mai	01.05.2018	01.05.2018	
Ascension	10.05.2018	11.05.2018	14.05.2018
Lundi de Pentecôte	21.05.2018	21.05.2018	
Fête-Dieu	31.05.2018	01.06.2018	04.06.2018

ABSENCES

En cas de maladie, accident, visite chez le médecin ou tout autre absence légitime, les parents ou les personnes qui en ont la charge, ont l'obligation d'annoncer chaque jour et uniquement par téléphone l'absence de leur enfant le matin de 7h30 à 8h00 et l'après-midi de 12h45 à 13h00 au numéro suivant : **079/372.31.96**

En cas d'absence non annoncée, les parents sont contactés par téléphone. Si plusieurs appels restent sans réponse, le RE et la Police locale en sont obligatoirement avisés, afin d'aller prendre des nouvelles de l'enfant à son domicile, et s'assurer qu'il ne lui est rien arrivé sur le trajet de l'école.

Un certificat médical est exigé dès le 5e jour de maladie/accident

Toute demande de congé doit être préalablement adressée **4 semaines à l'avance, par écrit**, au RE. Elle sera motivée et dûment signée par les parents ou le représentant légal de l'élève avec copie à l'enseignant.

Toute demande pour des congés spéciaux doit être adressée au Responsable d'Etablissement au moyen du formulaire prévu à cet effet et disponible auprès de l'enseignant.

Ces congés ne sont pas un droit, mais une possibilité pour les parents de pouvoir faire face à un événement imprévu, spécial et exceptionnel.

ABSENCES - SUITE

Selon l'article 37 al. 1 RLS, un congé peut être octroyé à un ou une élève pour des motifs justifiés. Sont seuls pris en considération les motifs dûment attestés pouvant exceptionnellement l'emporter sur l'obligation de fréquenter l'école tels que :

- a) un événement familial important ;
- b) une fête religieuse importante ou la pratique d'un acte religieux important ;
- c) un événement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement ;

Sous réserve d'un motif cité ci-dessus, il n'est pas accordé de congé immédiatement avant ou après les vacances scolaires ou un jour férié.

DIRECTIVES – RÈGLEMENT

TRANSPORTS

Le chemin de l'école est important pour votre enfant et son apprentissage de l'autonomie. Dans la mesure du possible, il **fera donc le trajet à pied**. Si vous souhaitez toutefois l'accompagner en voiture, nous vous rappelons que :

- Il est **strictement interdit de s'arrêter sur les lignes jaunes devant l'école**, ainsi que sur les lieux de passage. La police effectuera des contrôles réguliers.
- Des places de parc sont à disposition sur la place du village.
- Il est strictement interdit de se parquer sur des places de parc privées.
- Vous devez adapter votre vitesse dans le village afin de garantir le maximum de sécurité pour à tous nos enfants et aux autres usagers.

L'usage du vélo dès la 6H, avec port du casque obligatoire, ou de la trottinette reste sous l'entière responsabilité des parents et de leurs enfants. L'école décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégâts. Les élèves entreposent leur vélo à l'endroit prévu à cet effet.

Ils doivent descendre de leur bicyclette pour accéder au parking à vélos sous le préau et pour en repartir.

AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

Les parents envoient leurs enfants à l'école **au plus tôt un quart d'heure** avant le début de la classe. La responsabilité de l'école à l'égard des enfants n'est engagée que 10 minutes avant le début et 10 minutes après la fin des cours.

Après l'école, les enfants rentrent immédiatement à la maison. Ils ne doivent pas s'attarder ni dans la cour, ni dans la rue.

Les élèves en congé (alternance) ne jouent pas dans la cour pendant que d'autres classes travaillent.

ATTITUDE ET RESPECT

Les élèves ont une attitude correcte tant à l'intérieur de l'établissement qu'à l'extérieur, lors de toutes activités scolaires.

Le port d'objets dangereux (tels que couteaux, briquets, viseurs laser, etc.) est strictement interdit. Les objets concernés seront immédiatement confisqués.

Les élèves sont responsables du matériel qui leur est confié, des locaux ainsi que du mobilier. L'auteur d'un dégât s'annonce immédiatement à son enseignant ou au concierge. Toute réparation d'un dommage commis par un élève sera à la charge de ses parents ou de son représentant légal.

Les élèves, quelle que soit la classe qu'ils fréquentent, peuvent être rappelés à l'ordre par tout adulte.

A la récréation, tous les élèves sortent rapidement dans la cour. Sauf autorisation express, ils ne restent pas dans les bâtiments.

Les élèves évitent les jeux dangereux. Ils se tiennent, pendant les récréations, dans le périmètre scolaire. Ils n'en sortent pas sans autorisation. La surveillance de ce périmètre est assurée par les enseignants selon l'horaire établi.

Les déchets doivent être déposés dans les poubelles prévues à cet effet.

Les élèves sont tenus de respecter la propreté à l'intérieur du bâtiment scolaire, ainsi que dans les alentours. Les murs et les portes doivent rester sans graffitis, ni salissures.

TENUE VESTIMENTAIRE

Les élèves se présentent dans une tenue vestimentaire correcte. Les tenues provocantes, dénudées ou agressives ne conviennent pas à la bonne marche de l'école. Le maquillage et les ongles longs ne sont pas autorisés. Les capuchons et les casquettes sont enlevés à l'intérieur des bâtiments.

MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE – OBJETS TROUVÉS

L'utilisation de téléphones portables, de tablettes, de casques d'écoute ou baladeurs MP3 n'est pas admise dans l'enceinte de l'école.

En cas de non-respect de cette règle, l'appareil pourra être confisqué et sera remis à la direction. Les parents devront venir le récupérer à l'école.

Les objets trouvés doivent être apportés immédiatement à un enseignant ou au concierge.

Pour récupérer un objet perdu, veuillez vous adresser directement au concierge.

OBJETS DE VALEUR

Afin d'éviter des vols, les élèves veillent à ne laisser aucun argent ni objet de valeur dans les vestiaires ou les salles de classe.

SANTÉ

Si vous deviez constater que votre enfant est porteur de poux, il est impératif d'en avertir immédiatement son/ses enseignants afin d'enrayer une possible épidémie.

En vue de la visite de la cabine dentaire, les parents qui ne souhaitent pas que leur enfant passe au contrôle, fourniront aux enseignants une attestation de leur dentiste.

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (AES)

L'AES de Remaufens propose une solution de garde pour vos enfants en âge scolaire. Il dispose d'une grande salle ainsi que d'une terrasse afin de permettre à vos enfants de profiter du soleil lors de beau temps.

La structure englobe plusieurs activités tels que les groupes de jeux, jeux en individuel, moments de lecture, bricolages lors des fêtes ou saisons, ainsi que de la cuisine et du dessin. L'objectif est d'offrir un lieu sécurisant, bénéficiant d'un accompagnement basé sur les besoins et l'écoute de l'enfant. L'outil principal est le jeu qui reste un besoin fondamental.

Les périodes du matin, de midi et du soir sont des moments où les enfants de tous âges se réunissent. Ces périodes permettent également aux enfants plus jeunes de s'intégrer peu à peu au monde « des grands ».

Le matin le petit déjeuner peut être pris à l'accueil, celui-ci doit être amené par les parents. A midi les repas sont livrés par une entreprise externe. En fin d'après-midi, les enfants peuvent prendre le goûter apporté par leurs parents.

L'accueil extrascolaire est fermé durant les vacances scolaires ainsi que tous les mercredis.

L'école et l'accueil extrascolaire n'étant pas liés directement, il est primordial d'informer le personnel de l'accueil extrascolaire de toutes les absences relatives aux activités scolaires ou privées.



CONTACT

021 931 40 77

aes@commune-remaufens.ch

CONSEIL DES PARENTS

Le Conseil des parents s'est constitué le jeudi 22 septembre 2016, selon la loi du 9 septembre 2014 sur la scolarité obligatoire (loi scolaire).

Ce nouvel organe se veut un espace d'échanges et de propositions, défendant les préoccupations des parents et l'intérêt des élèves en général.

CONSTITUTION DU CONSEIL DES PARENTS

Mme Julie Déglise, Présidente

Mme Géraldine Cantin, Secrétaire

Mme Sandra Costa, Membre

Mme Véronique Monachon, Membre

Mme Marie-Claude Ruffieux, Conseillère communale

M. Michael Dayer, Responsable d'établissement

Un ou une enseignant/e à élire à la rentrée 2017

CONTACT

conseil-parents@commune-remaufens.ch

Les membres du conseil des parents sont volontiers à votre écoute.

RÈGLEMENT

Loi du 9 septembre 2014 sur la scolarité obligatoire (loi scolaire, LS)

Chapitre 3 Parents Art. 31 Conseil des parents

1. Chaque établissement comprend un conseil des parents composé d'une majorité de parents d'élèves (fréquentant l'établissement), du ou de la responsable d'établissement primaire ou, au cycle d'orientation, du directeur ou de la directrice, de personnes représentant les autorités communales et d'une personne au moins représentant le corps enseignant.
2. Le conseil des parents sert à l'échange d'informations et au débat de propositions portant sur la collaboration entre l'école et les parents ainsi que sur le bien-être des élèves et leurs conditions d'étude. Le conseil est consulté par les autorités compétentes dans les affaires scolaires de portée générale en lien avec l'établissement et pour lesquelles le rôle ou l'avis des parents est important. Le conseil des parents n'a pas de compétence décisionnelle.
3. Lorsqu'il y a plus d'un établissement dans le cercle scolaire au sens de l'article 50, la cohérence des actions doit être assurée. Un seul conseil des parents peut être institué pour l'ensemble des établissements du même cercle scolaire. 4 Le Conseil d'Etat édicte les dispositions d'exécution nécessaires.

SERVICES AUXILIAIRES SCOLAIRES

PSYCHOLOGIE SCOLAIRE

Elle traite des problématiques qui peuvent toucher à la fois les aspects cognitifs, relationnels et affectifs de l'enfant. Ces difficultés peuvent concerner :

- les apprentissages (compétences et motivation)
- les fonctions intellectuelles (raisonnements, mémoire, organisation spatio-temporelle, perception), l'attention, la concentration, l'hyperactivité
- le comportement et les relations sociales (agressivité, isolement, intégration, adaptation à la vie de classe)
- la confiance en soi, l'image de soi, les peurs, la gestion des émotions
- les relations familiales (crises ou situations difficiles)
- les manifestations psychosomatiques

LOGOPÉDIE

Les troubles habituellement rencontrés auprès de la population scolaire sont :

- langage oral : troubles d'articulation, retards de la parole et du langage, dyslalies, dysphasies, bégaiements, troubles de la personnalité, dysphonie...
- langage écrit : troubles des apprentissages grapho-lexique, dyslexies, dysorthographies, dyscalculies
- communication verbale et non-verbale : adaptation sociale du discours, cohérence verbale/non-verbale, respect des règles de communication
- représentation mentale : au niveau du langage écrit ou oral, au niveau des aspects concrets et conceptuels
- troubles de l'organisation spatio-temporelle, mnésiques, perceptifs, métalinguistiques

THÉRAPIE PSYCHOMOTRICE

Il s'agit d'une thérapie à médiation corporelle. Troubles concernés :

- schéma corporel : troubles dans le développement de la connaissance et de la représentation du corps à travers l'espace et le temps
- motricité globale : maladresse, troubles de coordination et d'équilibre, dyspraxies
- motricité fine et graphomotricité (dysgraphies)
- régulation tonique et de l'équilibre tonico-émotionnel (crispations, hypotonie, hypertonie, bégaiements, tics)
- latéralité : troubles dans le développement et l'intégration d'un axe corporel et d'un côté dominant spatio-temporels : difficultés dans l'orientation, l'organisation, la structuration et la représentation de l'intégration sensorielle et de la perception, du comportement (agitation, inhibition, agressivité), de la concentration et de l'attention avec ou sans hyperactivité, de l'identité, de l'estime de soi ou de la confiance en soi.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque de la Veveyse est ouverte aux habitants et aux résidents de la Veveyse et ses régions limitrophes. Elle dessert tout public qui souhaite trouver des informations dans des domaines très variés.

Divers abonnements annuels sont proposés selon la situation de chacun (Fr. 5.00 pour un seul enfant ou Fr. 30.00 pour une famille). Le nombre de livres empruntés est illimité et la durée du prêt est d'un mois

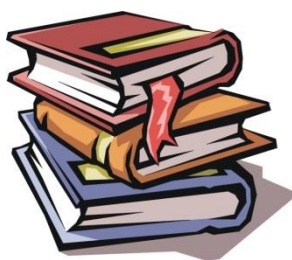
HORAIRES :

Lundi	Fermé
Mardi	8h30 – 11h30 / 14h00 – 17h00
Mercredi	8h30 – 11h30 / 14h00 – 21h00
Jeudi	14h00 – 17h00
Vendredi	13h00 – 16h00
Samedi	8h30 – 11h30

PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES:

Mercredi:	14h00 – 21h00
Samedi	8h30 – 11h30

Adresse : Chemin des Crêts 9
1618 Châtel-Saint-Denis
Tél : 021/948 64 14



ATELIER-JEUNESSE DE LA VEVEYSE (AJV)

L'Atelier Jeunesse accueille dorénavant, dans différents locaux communaux, tous les jeunes de la Veveyse de la 7ème à la 11ème Harmos ainsi que les jeunes n'étant plus au Cycle d'Orientation (jusqu'à 18 ans). Ils bénéficient des locaux, du matériel (jeux intérieur et extérieur, fournitures pour le bricolage, etc.) de l'écoute et du soutien des animatrices pour la réalisation de leurs projets.

Ces accueils fonctionnent selon les principes de l'accueil libre:

- Accueil professionnel assuré par une animatrice socioculturelle au minimum
- Gratuité et libre accès (pas d'inscription)
- Allées et venues libres, sans temps de présence délimité (libre adhésion)
- Libre détermination des activités pratiquées

HORAIRES ET DATES

Les accueils à Remaufens ont lieu les lundis (une semaine sur deux) de 16h00 à 19h00 7-11H et jusqu'à 18 ans - Salle AC (école)

ACTIVITÉS

Durant les vacances scolaires ou selon les envies des jeunes durant l'année scolaire, l'Atelier Jeunesse organise des sorties culturelles, sportives ou ludiques. Les sorties sont payantes et sur inscription.

CONTACT

info@atelier-jeunesse.ch ou 079/409 87 57

www.atelier-jeunesse.ch



SOCIÉTÉS LOCALES

ORGANISATION JEUNESSE DU SKI-CLUB (OJ)

La section OJ du Ski-Club St-Bernard de Remaufens regroupe des enfants dès la 3H (1P) de Remaufens et des alentours qui se retrouvent durant la saison automnale et hivernale pour découvrir et pratiquer différents sports (Accrobranche, VTT/Vélo, Escalade, Patinoire, Skis, Jeux en salle, Raquettes, etc..). Les activités sportives et de loisirs se veulent conviviales et ludiques tout en permettant à tous les enfants de se développer à leur rythme.

Plus d'infos et inscriptions sous www.cslr.ch/oj

MOUVEMENT JEUNESSE SPORTIVE DU SKI-CLUB

La section Jeunesse Sportive du Ski-Club propose de nouvelles activités poly-sportives aux jeunes et adolescents de Remaufens et d'ailleurs dans une ambiance de loisirs, de respect et de découvertes. Il est possible de rejoindre le mouvement dès l'entrée au cycle d'orientation (9H). Aucune compétition n'est au programme mais un niveau minimum de ski alpin est nécessaire.

Les jeunes se retrouvent un vendredi soir par mois à la salle de gym pour évacuer le stress, se dépenser dans le sport et maintenir un lien associatif. Les activités « neige » sont évidemment au programme, avec notamment une initiation au ski de randonnée. Des activités montagnes, lacs et rivières sont prévues tout au long de l'année.

Plus d'infos et inscriptions sous www.cslr.ch/jeunesse-sportive

ECOLE DE MUSIQUE DES JEUNES DE REMAUFENS (EMJR)

Le but de l'EMJR est de former les jeunes de Remaufens de 5 à 13 ans à la musique, au sens d'un enseignement centralisé sur la commune recouvrant les domaines suivant : solfège, rythmique, percussion classique, instruments de cuivres, piano et guitare classique. L'« EMJR » est placée sous la responsabilité de la fanfare la Mauritia. Les cours et l'enseignement de la musique sont confiés à la société bussardmusicacademy Sàrl à Châtel-St-Denis, dirigée par Claude Bussard, diplômé du Conservatoire Supérieur de Musique de Genève.

Plus d'infos et inscriptions sous www.emjr.ch

LUDOTHÈQUE – LA TROTTINETTE

La ludothèque « la Trottinette » propose en prêt des jeux et des jouets pour tout âge, contre une modeste finance d'inscription (abonnement famille de Fr. 35.- par année ou location ponctuelle). Location sans abonnement: Fr. 1.- à Fr. 5.- CHF selon la valeur du jeu.

La durée de location est de quatre semaines et le nombre de jeux empruntés est de trois par famille.

HORAIRES

- 1^{er} mercredi du mois : de 16h00 à 18h00
- Tous les vendredis : de 15h30 à 17h30
- Pendant les vacances d'été : une ouverture selon informations sur le site

ADRESSE ET CONTACT

Ecole du Lussy
Chemin de Crey-Derrey 1
Case postale 165
1618 Chatel-St-Denis

021/948.84.35 (pendant les heures d'ouverture)

www.ludo-chatel.ch



**Nous vous souhaitons à toutes et à tous
une excellente année scolaire !**